

sident et les administrateurs de ce nouvel office de commercialisation y perdraient, s'ils étaient privés des talents et des connaissances techniques des pêcheurs. Après tout, ce sont les pêcheurs qui souffriront d'abord si l'Office n'a pas le succès que nous espérons. Est-ce trop demander que de leur donner la chance d'avoir un mot à dire dans le contrôle et l'administration de leurs propres affaires?

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, cet amendement-ci me semble mieux justifier la représentation des pêcheurs au sein du conseil que l'amendement antérieur qui aurait permis au gouvernement de soutenir qu'il faut une certaine spécialisation, certaines connaissances commerciales, des diplômes ou autres, pour faire un bon travail. On doit sûrement pouvoir dire que les membres de l'industrie donnée devraient avoir un mot à dire au sein d'un organisme consultatif. Si le gouvernement choisit les membres du conseil, celui-ci pourra bien rejeter l'avis des pêcheurs.

● (2.20 p.m.)

L'attitude adoptée des porte-parole du gouvernement quant au dernier amendement montre sans doute que, d'après eux, le gouvernement est infaillible, même en matière de pêche. J'ai l'impression que Grand Frère les surveille, que Grand Frère tire les ficelles; c'est pourquoi ils traitent les pêcheurs de cette façon. Nous savons tous que les cultivateurs ont souffert des avatars des offices gouvernementaux, et je ne puis m'empêcher de croire que ces offices auraient évité bien des erreurs s'ils avaient suivi les conseils des fermiers. Si nous avons demandé conseil aux cultivateurs, nous ne ferions sûrement pas face au gâchis qui règne présentement à Vancouver en ce qui concerne les ventes de grain. Pour ce qui est du domaine à l'étude, nous devrions demander conseil de ceux qui en ont une expérience pratique. L'expérience peut avoir différents degrés. On peut être versé dans de nombreuses matières; mais il serait préférable d'être qualifié dans un aspect pratique de la pêche—remarquez, monsieur l'Orateur, que j'ai dit «qualifié»—pour être nommé au conseil d'administration de l'Office. Le ministre et le gouvernement devraient donner à des pêcheurs actifs le droit d'en faire partie. Ces pêcheurs devraient pouvoir exprimer les souhaits, les sentiments et les désirs des pêcheurs en général en ce qui concerne la vente de leurs produits, ventes qui relèveront de cet office de commercialisation de l'État.

[M. Crouse.]

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le débat. J'ai entendu les réponses que le ministre a faites aux remarques des députés qui avaient proposé divers amendements. J'ai vraiment peine à comprendre pourquoi le gouvernement hésite à accepter cet amendement-ci. Le ministre a dit qu'il y aurait des pêcheurs au sein du conseil et qu'il est très probable que l'auditeur général vérifiera sa comptabilité. Tout cela ne veut rien dire; c'est une vague promesse. Je préférerais que le droit des pêcheurs de faire partie du conseil soit inscrit dans la mesure législative.

Je reviens une fois de plus à une idée que j'ai déjà formulée lorsque la mesure a été présentée pour la première fois. Est-ce vraiment un Office de commercialisation que le gouvernement va créer ou ne s'agit-il que d'une nouvelle mesure émanant de l'État providence? Si l'on veut vraiment créer un Office de commercialisation pourquoi n'y nomme-t-on pas des membres dotés d'expérience pratique? Combien connaissez-vous d'autres Offices de commercialisation qui excluent de leur conseil d'administration les gens dotés d'expérience pratique? Toutefois, si c'est un programme social pure laine, il serait dans l'ordre des choses de nommer des universitaires qui n'ont aucune connaissance pratique de la pêche. Pour un authentique office de commercialisation, je souhaiterais que l'on inscrive dans la mesure les droits de ceux qui ont une expérience pratique de la pêche.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je comprends pourquoi le député a proposé l'amendement et je tiens à le féliciter du vif intérêt qu'il porte à l'industrie de la pêche. Les observations des députés qui ont parlé avant et après le dîner indiquent la nécessité d'inclure dans la mesure une disposition permettant aux pêcheurs ou à leurs représentants qui se livrent activement à l'industrie de la pêche en eau douce en qualité de pêcheurs, d'être désignés membres du comité consultatif. Ce matin, j'ai parlé de la nécessité de nommer des experts en commercialisation comme membres du conseil lui-même; maintenant, mes observations ont trait au comité consultatif, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que le conseil.

Je suis content de voir que le motionnaire de l'amendement est revenu à la Chambre. Accepterait-il un sous-amendement à son amendement? Dans la phrase qui se lit comme il suit: «doivent se livrer activement à l'industrie de la pêche en eau douce en qualité de pêcheurs» je propose d'insérer après le